Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Convention de financement SMDEA captage des Granges-Gaillard
- Rapport sur le service de l'eau exercice 2009
- Bien vacant et sans maître
- Budget : admissions en non-valeur, virement de crédit.
- Mise à disposition des biens communaux à la Communauté de Communes
- Affaires scolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2010

Sur convocation en date du 17 juin 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 24 juin 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents: Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Jean-Louis HERVIER, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés: Mme Sylvie NODY, donné procuration à M. Jean-Louis HERVIER, MM. Michel BARBE, donné procuration à M. Jean-Paul MUSARD, François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Fabrice MARTIN, donné procuration à M. Michel BAWEDIN, M. Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY.

Absents: MM. Hervé MEYNENT, Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 43.

I. Urbanisme et travaux

- M. Mauron informe le Conseil municipal de l'état des travaux et des projets communaux.
- . En ce qui concerne le <u>terrain communal aux Biolles</u> : il pourrait faire l'objet d'une offre d'acquisition, de la part d'un promoteur, en vue d'une opération d'ensemble.
- . Il y aurait éventuellement un acheteur pour <u>l'immeuble de la poste</u>, propriété communale. Dans ces conditions ; il faudrait envisager de construire un autre local pour les services postaux, conforme aux normes en termes d'accessibilité pour les handicapés, éventuellement rue de Carraz, devant les immeubles.
- . En ce qui concerne le projet de <u>columbarium du cimetière</u>, on en est à la consultation. Il s'agirait d'une construction en maçonnerie, comportant un toit.
- . Pour le projet de <u>mise en valeur des Voirons</u> : la réhabilitation et l'entretien des chemins s'accompagneraient d'une mise en valeur de certains terrains communaux aux abords, soit replantation d'herbage et de verger. M. Mauron, président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Voirons, rappelle au Conseil municipal que la tendance est à restaurer les occupations anciennes, à savoir prairies, car les Voirons étaient à l'origine cultivés à l'année sur la majorité de leur espace. On peut bénéficier de subventions européennes à cet effet, y compris pour l'entretien.

- . <u>Rue de Saxel</u> : les travaux d'assainissement entrepris par le SIVU Boëge-Saxel sont lourds ; en l'état actuel des choses, on essaie de récupérer le collecteur unique eaux usées- eaux pluviales actuellement en place, afin de l'affecter uniquement aux eaux pluviales. L'opération comporte également une réfection générale des branchements d'eau potable.
- . A une question de Mme Forestier, M. Mauron répond que <u>l'entretien des fossés</u> de la commune est prévue pour cet été et qu'elle sera effectuée par les employés des services techniques communaux, qui ont été équipés d'une mini-pelle, à cette fin.
- . <u>Rue Guillermin</u>: il y a un problème au niveau du virage à angle droit: la chaussée est prévue à 3,50 m de largeur et s'élargit à 4 m à cet endroit, néanmoins cela reste un peu étroit pour certains cars ou gros camions. Il y aura donc une bordure basse à l'intérieur du virage pour leur permettre de l'emprunter. Les enrobés seront réalisés la semaine prochaine.

II. Convention avec le SMDEA concernant la réhabilitation du captage des Granges-Gaillard

Le plan de financement proposé par le SMDEA, aux fins de mise en conformité et réfection du captage des Granges-Gaillard, s'établit comme suit :

Une subvention de 20 %, soit 20 594 euros

Un emprunt de 82 376 euros, contracté pour 30 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

III. Rapport sur le service de l'eau - exercice 2009

En 2009, le service de l'eau a perçu en recettes 96 260 euros en consommation et 67 905 en abonnements.

Les dépenses principales se sont élevées à 67 000 euros d'intérêts et 55 000 de capital.

Cependant, il faut, afin de maintenir la qualité de l'eau poursuivre l'effort d'investissement entrepris depuis une dizaine d'années, en vue d'aboutir à un réseau complètement en état et maîtrisé : en effet, il subsiste un certain nombre d'inconnues dans l'ancien réseau : réservoirs non répertoriés, et en mauvais état par exemple.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau pour l'exercice 2009.

IV. Bien vacant et sans maître

La perception attire l'attention de la commune sur une propriété en déshérence depuis trente ans et qui donc tombe dans le domaine public : il s'agit des <u>biens de M. Victor Baud</u>, comprenant différentes parcelles dont une construite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de devenir propriétaire de ces biens.

V. Budget

- . <u>Admissions en non-valeur sur le rôle d'eau</u>: Mme Goy, secrétaire générale, présente un certain nombre de créances liées au rôle d'eau, qui n'ont pas été payées à ce jour. Le Conseil municipal, ayant délibéré au cas par cas, décide d'accepter deux de ces créances en non-valeur. En revanche, les tentatives de recouvrement se poursuivront pour une autre, et M. le maire prendra personnellement contact avec les deux administrés restant pour chercher des solutions.
- . <u>Virement de crédit</u>: M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver un virement de crédit en section d'investissement du chapitre 2313 à l'opération 138 pour une somme de 1000 euros, pour permettre le paiement du solde des honoraires du cabinet Profils Etudes sur l'aménagement de la rue de Carraz. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

VI. Mise à disposition des biens communaux à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

M. le maire rappelle au Conseil municipal que le transfert d'un certain nombre de compétences de la commune à la communauté de communes de la Vallée Verte suppose le transfert des équipements correspondants.

Il demande donc au Conseil de bien vouloir approuver le transfert des bâtiments de la médiathèque ainsi que des emprunts correspondants pour le capital restant dû. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce transfert à l'unanimité.

M. le maire indique alors au Conseil qu'il faut également transférer les équipements de l'espace sportif polyvalent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce transfert à l'unanimité.

VII. Commission scolaire, associations, culture

- <u>Subvention pour l'Association « Entracte à Boëge »</u> : M. Hervier présente au Conseil municipal la demande de subvention destinée à Entracte à Boëge pour un montant de 20 000 euros. Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.
- Mme Scherrer demande au Conseil municipal d'approuver une <u>subvention exceptionnelle</u> destinée au <u>Sou des Ecoles</u> pour l'organisation de la fête de fin d'année pour un montant de 400 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- Mme Scherrer présente le <u>bilan du service d'aide aux assistantes maternelles et aux familles</u> qui fonctionne depuis septembre dernier. Ce bilan est positif et les assistantes maternelles comme les familles en sont satisfaites. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- Mme Scherrer présente alors au Conseil municipal le tableau des <u>subventions ordinaires aux associations</u> ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- Mme Scherrer signale au Conseil municipal que **M. Jean-Jacques Sarazin, artiste-peintre et graveur, exposera** ses œuvres dans la salle d'exposition, au deuxième étage de la salle communale, du 22 juillet 15 août. Le vernissage aura lieu le 22 juillet.
- M. Dupuy propose au Conseil municipal de choisir le devis de la société Altrad-Méfran pour le **rééquipement** en mobilier, bancs et tables de la salle polyvalente. Sur les trois offres reçues, elle est la meilleure en termes de rapport qualité-prix. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette acquisition et exprime le souhait d'une gestion rigoureuse des mises à disposition de ce mobilier.
- M. Jean Mauron propose au Conseil municipal de choisir des **panneaux de coffrage jaune pour la porte de la salle d'exposition**. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- M. Mauron exprime par ailleurs son mécontentement par rapport à la **transmission des informations entre la Communauté de Communes de la Vallée Verte et la municipalité de Boëge** : en effet, les bibliothécaires étaient en grève ce jour, et personne n'en avait été informé. De ce fait, les administrés venus se renseigner à la mairie n'ont pu obtenir de réponse claire. M. Mauron demande l'envoi d'une lettre de protestation au Président de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal en est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22 h 30.